

**RAPPORT D'ACTIVITE 2017**

**VIEL & Cie**

### ACTIVITES 2017

VIEL & Cie accompagne ses participations dans la durée pour les aider dans leur développement. VIEL & Cie agit en tant qu'investisseur professionnel et responsable dans des sociétés dans le secteur de la Finance en France et surtout à l'étranger. VIEL & Cie est ainsi un actionnaire de premier rang dans des sociétés cotées ou non cotées.

VIEL & Cie consolide deux participations majoritaires dans des sociétés cotées et une participation minoritaire par mise en équivalence dans une banque privée. Les métiers de ces pôles d'activité sont:

- l'intermédiation financière professionnelle au travers de Compagnie Financière Tradition, société cotée sur la bourse Suisse, détenue à hauteur de 70,79 % par VIEL & Cie et représentant 95,0 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe ;
- la bourse en ligne au travers de Bourse Direct, société cotée sur Euronext Paris (compartiment C), contrôlée à 76,57 % ;
- la banque privée, SwissLife Banque Privée, dans laquelle VIEL & Cie détient 40 % en partenariat avec le groupe SwissLife.

*VIEL & Cie enregistre une hausse de 1,2 % de son chiffre d'affaires consolidé à cours de change constants en 2017. Son résultat s'exploitation s'inscrit également en hausse de 7,1 % en 2017 à cours de change constants et s'élève à 56,4 millions d'euros. Le résultat net enregistre une baisse de 4,8 % pour s'établir à 43,7 millions d'euros en 2017 en raison d'une dégradation du résultat financier liée notamment aux effets de change.*



Compagnie Financière Tradition

### Pôle de l'intermédiation professionnelle

*Compagnie Financière Tradition est un des leaders des IDB (Inter Dealer Broker) sur le marché international. Présent dans 28 pays, le Groupe emploie plus de 2 225 personnes et fournit des services d'intermédiation sur une vaste gamme de produits financiers (marchés monétaires, marchés obligataires, produits dérivés de taux, de change et de crédit, actions, dérivés actions, marchés à terme de taux et sur indices) et non financiers (énergie, environnement, métaux précieux). Compagnie Financière Tradition SA est cotée au SIX Swiss Exchange (CFT). Le groupe apporte ses services aux institutions financières et autres traders professionnels sur les marchés de capitaux. Face à l'évolution réglementaire observée depuis quelques années et dans le prolongement logique de ses services de courtage à la voix, le groupe accélère le développement de son offre de services de courtage électronique par le biais de sa technologie propriétaire hybride et le lancement de diverses plateformes.*

Compagnie Financière Tradition enregistre **un chiffre d'affaires consolidé** de CHF 802,5 millions en 2017 contre CHF 803,4 millions pour l'année 2016, soit une baisse de 0,1 % à cours de change courants. A cours de change constants, le chiffre d'affaires consolidé de Compagnie Financière Tradition est en hausse de 1,2 %.

**Le résultat d'exploitation** du groupe atteint CHF 63,1 millions contre CHF 60,5 millions en 2016 soit une marge opérationnelle de 7,8 % pour l'année 2017 en hausse par rapport à l'année précédente. Cette amélioration des performances s'explique principalement par une stabilisation du chiffre d'affaires et une bonne maîtrise des dépenses au sein du groupe.

**Le résultat net-part du groupe** s'inscrit à CHF 46,4 millions contre CHF 50,4 millions en 2016 en raison d'une dégradation du résultat financier liée notamment à des pertes de changes sur l'année 2017.

La société représente 95,0 % du chiffre d'affaires consolidé de VIEL & Cie en 2017.

L'activité d'intermédiation professionnelle du Groupe au cours de l'exercice 2017 s'est déroulée dans un environnement de marché globalement stabilisé avec toutefois des disparités importantes entre les régions et les classes d'actifs. Le Groupe a procédé à des acquisitions minoritaires dans des acteurs de petites tailles de son secteur en 2017. Par ailleurs, l'activité de la plateforme de change en ligne pour investisseurs particuliers au Japon, Gaitame.com, a connu une légère contraction en 2017. Le Groupe a maintenu son attention historique sur la solidité de son bilan axée sur des fonds propres importants tout en minimisant le niveau d'actifs intangibles ainsi qu'une forte position de trésorerie nette. Compagnie Financière Tradition continuera à mettre en 2018, la solidité de son bilan au service de sa croissance. Ainsi, le Groupe demeurera attentif à toutes les opportunités de croissance disponibles autant externes que par le recrutement de nouveaux talents.

**Chiffres clés de Compagnie Financière Tradition (en millions de CHF)**

Chiffre d'affaires / Turnover

2017 : 802,5

2016 : 803,4

2015 : 814,5

Résultat d'exploitation / Operating profit

2017 : 63,1

2016 : 60,5

2015 : 59,1

Résultat net – part du groupe / Net profit – Group share :

2017 : 46,4

2016 : 50,4

2015 : 40,5



### Pôle de bourse en ligne

*Bourse Direct, leader français de la bourse en ligne a poursuivi son développement en 2017 dans un contexte de marché marqué par une très faible volatilité. En 2017, 90 % des journées de bourse ont connu une variation inférieure à 1 %. Le volume d'ordres exécutés de plus de 3,5 millions, enregistre ainsi une baisse sur l'année 2017. Avec plus de 127 000 comptes de clients fin 2017 et plus de 16 000 nouveaux comptes recrutés en 2017, Bourse Direct est le premier acteur du marché de la bourse en ligne en France, en volume d'ordres exécutés, quatre fois récompensé pour la qualité de son service client.*

**Les produits d'exploitation bancaire** de Bourse Direct s'élèvent à 35,2 millions d'euros contre 34,5 millions d'euros en 2016, en hausse de 1,8 % dans un contexte de marché de contraction des volumes d'échanges sur les places boursières et de taux d'intérêt très bas. La Société a enregistré des charges d'exploitation bancaire à 4,7 millions d'euros contre 5,5 millions d'euros en 2016. Ces charges sont principalement constituées de commissions de marché dans le cadre de l'exécution des ordres de bourse.

**Le produit net bancaire** enregistre une hausse de 4,9 % et s'établit à 30,5 millions d'euros contre 29,0 millions en 2016. Le nombre d'ordres exécutés connaît une baisse en 2017 pour s'établir à 3,5 millions contre 3,8 millions en 2016. Les charges d'exploitation atteignent 26,5 millions d'euros contre 25,7 millions d'euros en 2016. Ces charges comprennent notamment des charges de personnel à hauteur de 9,3 millions d'euros contre 9,0 millions d'euros en 2016.

**Le résultat d'exploitation** s'inscrit ainsi en bénéfice de 4,0 millions d'euros en 2017, contre 3,3 millions d'euros en 2016 en hausse de 21,9 %. La marge calculée sur les produits d'exploitation s'établit ainsi à 11,3 % contre 9,5 % en 2016.

**Le résultat net** s'inscrit donc à 3,1 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros en 2016 après enregistrement d'une charge d'impôt d'un montant de 1,0 million d'euros.

*Bourse Direct « expert de la Bourse » en France propose à ses clients « le meilleur service de bourse en ligne au meilleur prix ». Son offre s'articule autour d'outils performants et innovants et d'une large gamme de produits: actions françaises et étrangères, produits de placement (OPCVM, Assurance-Vie), produits dérivés (MONEP, Futures), CFD, Forex. Bourse Direct dispose d'une équipe d'experts des marchés financiers qui accompagne les clients. Dans le cadre d'une démarche pédagogique, des formations gratuites sont proposées à l'ensemble des prospects et clients dont les thèmes couvrent de l'initiation à la bourse à l'analyse technique. La société a été primée «Service Client de l'année » en 2015 et en 2016 dans sa catégorie et a reçu à nouveau ce prix pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive en 2017 (Enquête menée par Viseo Conseil). Bourse Direct dispose également d'un service d'exécution, qui assure une intégration complète de la chaîne de traitement des opérations de ses clients mais également d'un service de négociation, tenue de comptes, conservation auprès d'intervenants privés et institutionnels comprenant une mise à disposition de site Internet en produit « blanc ».*

Chiffres clés de Bourse Direct

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE (EN MILLIONS D'EUROS)

2017 : 35,2

2016 : 34,5

2015 : 37,6

2014 : 38,2

RESULTAT D'EXPLOITATION (EN MILLIONS D'EUROS)

2017 : 4,0

2016 : 3,3

2015 : 3,6

2014 : 5,3

RESULTAT NET (EN MILLIONS D'EUROS)

2017 : 3,1

2016 : 2,3

2015 : 2,9

2014 : 3,2



### Pôle de banque privée

*VIEL & Cie détient une participation de 40 % dans SwissLife Banque Privée depuis août 2007. Le développement des activités de banque privée du Groupe s'est poursuivi en 2017.*

*Cette participation est consolidée dans les comptes de VIEL & Cie par une mise en équivalence.*

SwissLife Banque Privée exerce avec sa filiale SwissLife Gestion Privée, quatre activités principales :

- une activité de banque privée destinée à une clientèle directe,
- une activité de banque de détail de type « assur-banque » s'adressant aux clients particuliers et à une clientèle de professionnels du groupe SwissLife France par l'intermédiaire de ses réseaux de distribution,
- une activité de banque de détail s'adressant aux clients particuliers de Partenaires Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants,
- une activité de conservateur de valeurs mobilières pour les sociétés du groupe SwissLife France et de dépositaire des OPCVM gérés par SwissLife Asset Management (France) et par sa filiale SwissLife Gestion Privée.

A fin 2017, les activités du groupe SwissLife Banque Privée regroupent plus de 5,0 milliards d'euros d'actifs en conservation.

Ce pôle d'activité enregistre un produit net bancaire de 56,0 millions d'euros en 2017 contre 41,3 millions d'euros en 2016. La société enregistre une forte hausse de son résultat bénéficiaire en 2017 dégageant ainsi une marge nette de près de 15 %.

## RESULTATS 2017

Les comptes consolidés de VIEL & Cie sont établis au 31 décembre 2017 conformément aux normes internationales de reporting et aux normes comptables internationales IFRS/IAS et suivent les recommandations émises par l'International Financial Interpretation Committee telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'Union Européenne.

En M€	2017	2016	Variation *
Chiffre d'affaires	756.6	770.9	-1.9 %
Autres produits d'exploitation	4.7	2.7	+69.4 %
Produits d'exploitation	761.3	773.6	-1.6 %
Charges de personnel	-527.9	-537.2	-1.7 %
Autres charges d'exploitation	-162.7	-165.0	-1.5 %
Amortissements,	-14.2	-16.5	-14.6 %
Pertes de valeur d'actifs	-0.1	-1.0	-85,8 %
Charges d'exploitation	-704.9	-719.8	-2.1 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>56.4</b>	<b>53.9</b>	<b>4.7 %</b>
Quote-part de résultat des participations MEE	8.9	9.3	-4.0 %
<b>Résultat d'exploitation après quote-part de résultat des participations MEE</b>	<b>65.3</b>	<b>63.2</b>	<b>+3.3 %</b>
Résultat financier	-6.6	-2.4	168.7%
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>58.7</b>	<b>60.8</b>	<b>-3.3%</b>
Impôts sur les bénéfices	-15.0	-14.9	1.2%
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>43.7</b>	<b>45.9</b>	<b>-4.8%</b>
Part du Groupe	30.8	31.4	-2.1%
Intérêts minoritaires	12.9	14.4	-10.6%

\*Variations calculées sur la base des montants en K€.

VIEL & Cie réalise un chiffre d'affaires consolidé de 756,6 millions d'euros, en baisse de 1,9 % par rapport à l'année précédente à cours de change variables.

A cours de change constants le groupe enregistre un chiffre d'affaires en hausse de 1,2 %.

## 2017- Rapport de gestion – VIEL & Cie

La **répartition par secteur d'activité et zone géographique** du chiffre d'affaires consolidé de VIEL & Cie s'analyse comme suit :

En millions d'euros	Intermédiation professionnelle		Bourse en ligne		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Europe	304,6	302,5	34,6	34,0	339,2	336,5
Amériques	229,6	241,2	-	-	229,6	241,2
Asie - Pacifique	187,8	193,2	-	-	187,8	193,2
<b>Total</b>	<b>722,0</b>	<b>736,9</b>	<b>34,6</b>	<b>34,0</b>	<b>756,6</b>	<b>770,9</b>

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 4,7 millions d'euros et sont constitués de produits divers provenant des filiales opérationnelles et d'indemnités d'assurance perçues aux Etats-Unis pour 1,5 millions d'euros.

**Le résultat d'exploitation de VIEL & Cie enregistre une hausse de 4,7 % par rapport à 2016 à 56,4 millions d'euros**

Les charges d'exploitation, d'un montant de 704,9 millions d'euros en 2017 sont en baisse de 2,1 % à cours de change variables et sont principalement constituées de charges de personnel, de frais de télécommunication et d'information financière, et de frais de représentations et de marketing des filiales opérationnelles de VIEL & Cie. Les charges de personnel ont enregistré une baisse de 1,7 % sur l'année à cours de change variables. A cours de change constants, les charges d'exploitation sont en légère hausse de 1,1 %. Cette maîtrise des charges s'inscrit dans la politique de réduction des coûts visant à améliorer la rentabilité du Groupe.

Le **résultat d'exploitation consolidé** de VIEL & Cie s'élève à 56,4 millions d'euros en 2017, contre 53,9 millions d'euros en 2016 soit une hausse de 4,7 % à cours de change variables et de 7,1 % à cours constants.

**VIEL & Cie enregistre un résultat avant impôts d'un montant de 58,7 millions d'euros contre 60,7 millions d'euros en 2016.**

La quote-part de résultat d'exploitation des sociétés mises en équivalence s'élève à 8,9 millions d'euros en 2017 (9,3 millions d'euros en 2016).

Le **résultat financier net** est négatif et se dégrade par rapport à 2016, à hauteur de 6,6 millions d'euros en 2017 (-2,4 millions d'euros en 2016) notamment en raison de pertes de change constatées sur la période.

La charge d'impôt consolidée constatée en 2017 s'établit à 15,1 millions d'euros, contre 14,9 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 1,2 %.

## 2017- Rapport de gestion – VIEL & Cie

### Résultat net consolidé de 43,7 millions d'euros en 2017.

VIEL & Cie enregistre ainsi un résultat net consolidé de 43,6 millions d'euros contre 45,9 millions d'euros en 2016, en baisse de 2,5 % à cours de change constants. Les intérêts minoritaires s'établissent à 12,9 millions d'euros en baisse de 8,6 % par rapport à 2016 (à cours de change constants).

Le résultat net - part du groupe s'inscrit à 30,7 millions d'euros en 2017 contre 31,4 millions d'euros en 2016, en baisse de 2,1 % par rapport à l'exercice précédent. A cours de change constants, ce résultat s'établit en hausse de 0.4 %.

Les capitaux propres consolidés de VIEL & Cie s'établissent à 454,8 millions d'euros contre 466,7 millions d'euros en 2016, dont 350,3 millions d'euros pour la part du Groupe après déduction de la valeur brute des actions propres détenues par VIEL & Cie elle-même pour un montant de 18,4 millions d'euros.

### VIEL & Cie constate par ailleurs un résultat individuel de 10,5 millions d'euros

VIEL & Cie, constate un résultat net de 10,5 millions d'euros en 2017 contre 6,3 millions d'euros en 2016. Ce résultat provient principalement de dividendes perçus, pour un montant de 15 millions d'euros en 2017 contre 10 millions d'euros en 2016.

Ce résultat de l'année 2017 porte les capitaux propres individuels de VIEL & Cie à 113,8 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 129,7 millions d'euros au 31 décembre 2016.

## PERSPECTIVES 2018

En 2018, VIEL & Cie accompagnera ses filiales dans leurs stratégies de développement par croissance externe ou organique. Compagnie Financière Tradition a connu une période de stabilisation de son chiffre d'affaires et une amélioration de sa marge d'exploitation dans un contexte de marché exigeant et en pleine évolution après des opérations de consolidation majeures dans le secteur. En 2018, Compagnie Financière Tradition poursuivra ainsi ses développements et ses efforts de réduction des coûts afin de conforter son positionnement dans le secteur.

Dans un contexte de taux d'intérêt très bas qui pénalise ses résultats, Bourse Direct accélèrera encore en 2018 son rythme de recrutement de nouveaux clients, et s'assurera d'une amélioration constante de la qualité de son service clients et d'une évolution de sa plateforme internet. Elle poursuivra l'amélioration de sa marge.

Swisslife Banque Privée a enregistré une belle croissance en 2017 et une nette amélioration de sa marge. La Société poursuivra sa stratégie de croissance en 2018.

### EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En 2018, VIEL & Cie n'a connu aucun événement significatif depuis la clôture de l'exercice 2017.

### LISTE DES SOCIETES CONTROLEES

La liste des sociétés contrôlées par le groupe et la part détenue dans le capital de chacune de ces sociétés figurent dans la rubrique « périmètre de consolidation » des états financiers consolidés.

### STRUCTURE DU CAPITAL DE VIEL & CIE

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous donnons les indications suivantes relatives à l'identité des actionnaires, personnes physiques ou morales possédant un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote de la société, ainsi que le nombre d'actions qu'ils possèdent :

#### Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2017

Le montant du capital est de 15 430 138 euros divisé en 77 150 691 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

ACTIONNAIRES	TITRES	% du capital	% des droits de vote
Viel et Compagnie-Finance	43 110 678	55,88 %	70,45 %
Amiral Gestion	6 451 923	8,36 %	5,52 %
Sycomore Asset Management	3 913 935	5,07 %	3,35 %
Quaero Capital	3 370 926	4,37 %	2,89 %
Eximium	3 154 272	4,09 %	4,15 %
PUBLIC	8 412 134	10,90 %	7,56 %
Titres autodétenus	4 448 498	5,77 %	-
	<b>77 150 691</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

## **LES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE DONT ELLE A CONNAISSANCE**

VIEL & Cie SA, dont le siège est 9 place Vendôme - 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 622 035 749, est cotée sur Euronext Paris, et est contrôlée par Viel et Compagnie Finance SE à hauteur de 55,88 % de son capital social et 70,45 % de ses droits de vote. Viel et Compagnie-Finance SE dont le siège est 23 place Vendôme - 75001 Paris est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 328 760 145.

## **LISTE DES DETENTEURS DE TOUT TITRE COMPORTANT DES DROITS DE CONTROLE SPECIAUX ET LA DESCRIPTION DE CEUX-CI**

Tous les titres comportent les mêmes droits.

## **LES MECANISMES DE CONTROLE PREVUS DANS UN EVENTUEL SYSTEME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL**

Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel mis en place.

## **LES ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES DONT LA SOCIETE A CONNAISSANCE**

Il n'existe pas d'accord entre actionnaires à la connaissance de la société.

## **FRANCHISSEMENTS DE SEUILS AU COURS DE L'EXERCICE**

Amiral Gestion a déclaré à l'AMF avoir franchi le 21 mars 2017 à la hausse le seuil de 5 % en droit de vote de la société, dans le cadre de la gestion de ses fonds, par acquisition de titres sur le marché. Amiral Gestion a déclaré détenir 6 451 923 actions VIEL & Cie, soit 8 % du capital social et 5,14 % des droits de vote.

M. Patrick Combes a déclaré à l'AMF avoir franchi le 27 mars 2017 à la hausse le seuil de 5 % en capital à l'occasion de la réduction de capital par annulation d'actions autodétenues. M. Patrick Combes a déclaré détenir 3 906 352 actions VIEL & Cie représentant 5,07 % du capital social et 6 727 438 droits de vote représentant 5,69% des droits de vote. En incluant le nombre de titres VIEL & Cie détenus par Viel et Compagnie Finance qu'il contrôle, M. Patrick Combes détient ainsi au total, directement et indirectement, 47 017 030 actions VIEL & Cie représentant 61,02 % du capital social et 88 998 648 droits de vote représentant 75,28 % des droits de vote.

## **LES RESTRICTIONS STATUTAIRES A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D' ACTIONS OU LES CLAUSES DES CONVENTIONS PORTEES A LA CONNAISSANCE DE LA SOCIETE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 233-11**

Toutes les actions sont librement cessibles et négociables sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires.

La cession des actions s'opère par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

## 2017- Rapport de gestion – VIEL & Cie

Outre les seuils légaux, toute personne physique ou morale qui vient à détenir, de quelque manière que ce soit, au sens de l'article L. 233-7 du Code de commerce, une fraction égale à 0,5 % des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société du nombre total des actions qu'elle possède par écrit, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

L'information mentionnée ci-dessus est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure au seuil prévu audit alinéa.

En cas de non-respect de ces obligations supplémentaires d'information et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent (5 %) au moins du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont immédiatement privées du droit de vote jusqu'à l'expiration du délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Il n'existe pas de conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 (convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions admises aux négociations sur un marché réglementé et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société).

### **LES ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIETE QUI SONT MODIFIES OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTROLE DE LA SOCIETE**

Il n'y a pas d'accord matériel significatif conclu par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

#### **Modalité particulière de la participation des actionnaires à l'Assemblée générale**

Les conditions de participation des actionnaires aux assemblées générales sont régies par la loi et les statuts de la société (articles 31 à 33), lesquels sont disponibles sur le site de la société. Les dispositions statutaires à ce sujet sont le reflet des textes législatifs et réglementaires.

## **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

*VIEL & Cie est une société anonyme à Conseil d'Administration. VIEL & Cie se réfère au code de gouvernement d'entreprise élaboré par MiddleNext. VIEL & Cie a établi un Règlement Intérieur du Conseil d'Administration conformément aux recommandations du Code MiddleNext, lequel est disponible sur le site internet de la Société. Les recommandations du Code MiddleNext révisé ont été prises en compte par le Conseil d'Administration dans l'élaboration de son Règlement Intérieur. Par ailleurs, le Conseil d'Administration a également pris connaissance des points de vigilance mentionnés au Code MiddleNext.*

### **ORGANISATION DES ORGANES DE DIRECTION**

#### *Composition du Conseil*

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie, présidé par Patrick Combes, compte cinq membres au 31 décembre 2017. A l'exception de Patrick Combes, Président-Directeur Général, et de Catherine Nini, Directeur financier, les administrateurs sont non exécutifs et indépendants. Le critère

## 2017- Rapport de gestion – VIEL & Cie

d'indépendance retenu par le Conseil d'administration s'établit sur la règle générale selon laquelle un administrateur, quelle que soit l'ancienneté attachée à ses fonctions, est indépendant dès lors qu'il n'entretient directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement, sans tenir compte du critère de durée du mandat. Ainsi, aucun de ces administrateurs n'a antérieurement fait partie des organes de direction de VIEL & Cie ou d'une de ses filiales, ni n'entretient de relation d'affaires avec VIEL & Cie et ses filiales au 31 décembre 2017. Durant l'exercice 2017, un administrateur de VIEL & Cie était également administrateur de Compagnie Financière Tradition SA, dont VIEL & Cie contrôle 70,79 % du capital au 31 décembre 2017 et un administrateur était également membre du Conseil de surveillance de Bourse Direct détenue à 76,57 % par VIEL & Cie, de Viel et Compagnie-Finance (actionnaire majoritaire de VIEL & Cie) et de quatre filiales anglaises de Compagnie Financière Tradition SA.

### *Le gouvernement d'entreprise*

Le Conseil d'administration a établi un règlement intérieur basé sur les principes des codes de gouvernance de place adaptés à la structure de la société, de son activité, et de son actionnariat.

### *Dispositions du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext qui ont été écartées*

Aucune disposition n'a été écartée. Le règlement intérieur du Conseil d'administration reprend les recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext auquel se réfère la Société.

### *Composition et condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration*

VIEL & Cie fait appel au service juridique du Groupe VIEL & Cie pour son suivi juridique et la préparation de ses Conseils et Comités.

Chaque membre du Conseil d'Administration reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles, conformément à la recommandation du Code MiddleNext. Les membres du Conseil d'Administration communiquent fréquemment avec les directions des filiales en dehors des réunions du Conseil et obtiennent ainsi une information précise sur l'activité de la Société.

Les dates de réunion des Conseils d'Administration sont définies pour l'année à venir après échange avec chaque membre pour s'assurer de sa disponibilité. Une convocation par courrier électronique contenant l'ordre du jour est ensuite envoyée quelques jours avant la date de chaque réunion.

Pour les réunions non prévues, la convocation peut se faire de manière téléphonique avec confirmation par email.

Les réunions sont préparées par tous en amont et chaque membre peut demander la mise à l'ordre du jour d'un point en particulier. Le Conseil d'Administration se fixe un programme annuel de points à aborder à l'ordre du jour de ses réunions tout en gardant la flexibilité de pouvoir aborder ponctuellement des points spécifiques complémentaires.

## 2017- Rapport de gestion – VIEL & Cie

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil d'Administration s'est notamment saisi des sujets relatifs à (i) l'activité du groupe, la vérification des comptes annuels et la revue des comptes semestriels et annuels, l'établissement ; (ii) la gouvernance, avec la revue de l'information dédiée aux actionnaires et l'organisation de l'assemblée général, la revue des conventions réglementée et une discussion sur son propre fonctionnement ; (iii) le suivi des risques, le contrôle interne, la conformité et l'audit interne (notamment avec le concours de son Comité d'audit).

### *Compétences et fonctionnement du Conseil d'administration*

Le Conseil d'Administration vérifie et contrôle les comptes établis par la Société ainsi que le cas échéant, les comptes consolidés.

Il a les pouvoirs propres suivants :

- la cooptation de membres du Conseil d'administration,
- l'autorisation des conventions entre la Société et l'un des membres de la Direction Générale ou du Conseil d'Administration,
- la faculté de convoquer une assemblée générale,
- la délibération annuelle obligatoire sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale,
- la nomination des membres des Comités,
- l'approbation du rapport de son Président,
- la répartition des jetons de présence,
- le transfert du siège social.

Il donne les autorisations suivantes :

- pour les cautions, avals et autres garanties,
- pour les cessions d'immeubles, les cessions totales ou partielles de participations et les constitutions de sûretés.

**Le Conseil d'administration** exerce les pouvoirs et les devoirs qui lui sont conférés aux termes de la loi, des statuts et du règlement du Conseil d'administration adopté initialement en 2003 et révisé ponctuellement. Il prend notamment toute décision dans tous les domaines qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée générale ou d'un autre organe et exerce la haute direction et la haute surveillance sur la Direction et sur les personnes chargées de représenter la société. Les administrateurs disposent d'expériences complémentaires et apportent leurs compétences respectives au Conseil.

Le règlement du Conseil d'administration prévoit notamment la création d'un ou plusieurs Comités du Conseil. Un Comité d'audit ainsi qu'un Comité des rémunérations ont dans ce cadre été constitués. Le Conseil d'administration de VIEL & Cie se réunit à l'occasion de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, ainsi qu'à chaque fois que les affaires l'exigent, soit environ quatre fois par an. Ses séances durent en moyenne deux heures.

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivants à fin 2017 :

## 2017- Rapport de gestion – VIEL & Cie

Noms, Prénoms Fonction	Membre indépendant	Age	1ère Nomination	Date d'expiration	Comité d'audit
M. Patrick Combes	NON	65 ans	Le 9 octobre 1979	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020	Président
M. Christian BAILLET, vice- Président	OUI	67 ans	Le 25 janvier 1994	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur
M. Jean Marie DESCARPENTRIE	OUI	81 ans	Le 25 janvier 1994	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur
Mme Jeanne DUBARRY DE LA SALLE	OUI	38 ans	Le 13 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur
M. Dominique LANGLOIS	OUI	71 ans	Le 25 janvier 1994	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur
Mme Catherine NINI	NON	49 ans	Le 17 juin 2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur
Mme Dominique VELTER, membre	NON	53 ans	Le 13 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Administrateur

**La Présidence du Conseil d'administration** est assurée par Patrick Combes.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

M. Christian Baillet, M. Jean-Marie Descarpentries, M. Dominique Langlois et Mme Jeanne Dubarry sont des membres indépendants au sens de la définition du Code MiddleNext et du Règlement Intérieur qui s'y réfère. Les membres indépendants représentent ainsi 50 % des membres du Conseil d'Administration, ce qui est en conformité avec le Code MiddleNext.

Les critères retenus pour analyser l'indépendance sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années,
- ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier...) et ne pas l'avoir été au cours des deux dernières années,
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

La durée des mandats des administrateurs est de 6 exercices. Cette durée est conforme à la recommandation du Code MiddleNext, au Règlement Intérieur et aux Statuts. Il s'agit de la durée légale.

## 2017- Rapport de gestion – VIEL & Cie

Aucun administrateur n'a été élu par les salariés.

Aucun censeur n'a été nommé.

Aucun des administrateurs n'est lié à la société par un contrat de travail, et le Règlement Intérieur intègre la recommandation du Code MiddleNext sur ce sujet. Et il n'y a pas d'indemnité ni d'avantage dus en cas de cessation des fonctions d'aucun Administrateur, ni des membres de la Direction. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire. Le Règlement Intérieur retient les recommandations du Code MiddleNext sur ces sujets.

Le Conseil d'Administration est équilibré et constitué d'Administrateurs expérimentés soucieux de l'intérêt social de l'entreprise et de ceux de l'ensemble de ses actionnaires.

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque Administrateur, une information sur sa biographie, son expérience et sa compétence est communiquée dans le rapport annuel et à l'assemblée générale et disponible sur le site internet. La nomination de chaque Administrateur fait l'objet d'une résolution distincte conformément à la recommandation du Code MiddleNext.

Le Conseil d'Administration est également équilibré en ce qui concerne l'âge des membres, qui ont entre 38 et 81 ans, avec une moyenne de 60 ans.

Le Conseil d'Administration comprend des personnes ayant des formations variées avec des compétences dans le secteur de l'intermédiation, dans le domaine bancaire, dans l'analyse des risques ainsi que des compétences juridiques et réglementaires.

Tous les membres du Conseil d'Administration sont de nationalité française, mais ont pour la plupart des expériences professionnelles internationales.

### *Fonctionnement du Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois au cours du dernier exercice clos, avec un taux de présence de 100 %.

Cette fréquence est conforme à la recommandation du Code MiddleNext.

Les membres du Conseil d'Administration sont soumis aux dispositions du Règlement Intérieur relatives à la déontologie, en conformité avec la recommandation du Code MiddleNext, chaque membre doit dans ce cadre « s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de son mandat, en ce compris les obligations légales et réglementaires issues notamment du code de commerce, du code monétaire et financier, du règlement du 3 novembre 2014, des statuts et les points de vigilance et recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext.

Le Conseil d'administration s'est exprimé sur son fonctionnement et sur la préparation de ses travaux, conformément à la recommandation du Code MiddleNext lors de sa séance du 28 décembre 2017.

Le membre du Conseil observe les règles de déontologie suivantes :

- la recherche de l'exemplarité implique, à tous moments, un comportement cohérent entre paroles et actes, gage de crédibilité et de confiance ;
- au moment de l'acceptation du mandat, chaque membre du Conseil prend connaissance des obligations en résultant et, notamment, celles relatives aux règles légales de cumul des mandats ;
- au début de l'exercice de son mandat, il signe le règlement intérieur du Conseil ;
- au cours du mandat, chaque administrateur se doit d'informer le Conseil de toutes situations de conflit d'intérêts éventuelles (client, fournisseur, concurrent, consultant ...) ou avérées (autres mandats) le concernant ;

## 2017- Rapport de gestion – VIEL & Cie

- en cas de conflit d'intérêts, et en fonction de sa nature, l'administrateur s'abstient de voter, voire de participer aux délibérations, et à l'extrême, démissionne ;
- chaque membre du Conseil est assidu et participe aux réunions du Conseil et des Comités dont il est membre ;
- chaque membre du Conseil s'assure qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires et en temps suffisant sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions ;
- chaque membre du Conseil respecte un véritable secret professionnel à l'égard des tiers ;
- chaque membre du Conseil assiste dans la mesure du possible aux réunions de l'Assemblée générale.

Le membre du Conseil doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il doit être assidu et participer à toutes les séances du Conseil et des Comités dont il est membre dans la mesure de ses disponibilités.

Les membres du Conseil s'astreignent à un devoir de loyauté vis-à-vis de la société, et s'interdisent toute concurrence. Ils ne pourront pas être administrateur, membre du Conseil de surveillance, dirigeant, associé ou entretenir de relation d'affaires significative avec une entreprise concurrente.

Chaque membre est tenu de mettre à jour régulièrement ses déclarations de potentiel conflit d'intérêt spontanément.

Le Conseil d'Administration a institué un Comité d'audit décrit plus bas, conformément à la recommandation du Code MiddleNext.

### REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le Président-Directeur général de la société a perçu au titre de l'exercice 2017, 321 437 euros de rémunération fixe versée par Viel et Compagnie-Finance, actionnaire majoritaire de VIEL & Cie, ainsi que des jetons de présence pour un montant de 12 000 euros versés en 2017 par VIEL & Cie, et 7 622,45 euros versés en 2017 par Viel et Compagnie-Finance.

Le Président-Directeur général ne bénéficie au 31 décembre 2017 d'aucun plan d'options de souscription d'actions ni d'actions gratuites.

La rémunération versée aux mandataires sociaux est la suivante :

	Fonction et rémunération	Autres mandats	Jetons de présence
<b>Patrick Combes</b>	<i>Président-Directeur général,</i>  321 437 euros versés par VIEL et Compagnie-Finance, actionnaire majoritaire de VIEL & Cie, en rémunération	Président-Directeur général de Viel et Compagnie-Finance, Président du Conseil d'administration de Compagnie Financière Tradition (Suisse) et de Financière Vermeer NV (Pays-Bas), Administrateur de SwissLife Banque Privée, Paris Europlace, Président de la SAS La Compagnie Vendôme, Gérant des SCI VIEL Foch et Vaullongue, Gérant de Immobilier, Membre du Comité de Pilotage Europlace, Membre du Comité stratégique International de Columbia Business School à New York.	12 000 euros versés en 2017 par VIEL & Cie et 7 622 euros versés en 2017 par VIEL et Compagnie-Finance

## 2017- Rapport de gestion – VIEL & Cie

	fixe		
<b>Christian Baillet</b>	<i>Administrateur.</i>	Président de TEROLD INVEST S.L.U. (Espagne), Président du Conseil d'administration de QUILVEST (Luxembourg), Président de QUILVEST SWITZERLAND (Suisse), Vice-Président du Conseil de Surveillance de Bourse Direct, Gérant de TEROLD SARL (Luxembourg), Administrateur de Quilvest Europe SA (Luxembourg), Viel et Compagnie-Finance, Tradition (UK) Ltd (Royaume-Uni), Tradition Financial Services Ltd (Royaume-Uni), TFS Derivatives Ltd (Royaume-Uni), Trad-X (UK) Ltd (Royaume-Uni), Belhyperion (Belgique), QS Italy (Luxembourg), Quilvest European Partners (Luxembourg), QS Geo (Luxembourg), QS Luxembourg Services (Luxembourg), QS Wealth Management (Luxembourg), EEM (Luxembourg), Arconas (Luxembourg), Quilvest European Investment Corp (Luxembourg), Compagnie Générale de Participations (Luxembourg), Barkingside (Luxembourg), Otito Properties (Luxembourg) et de BBB Foods (Mexique), GPI Invest (Luxembourg), SwissLife Banque Privée, JustWorld (USA), BBB Foods (Mexique), E.E.M. (Luxembourg).	12 000 euros versés en 2017 par VIEL & Cie, 7 622 euros versés en 2017 par VIEL et Compagnie-Finance.
<b>Jean-Marie Descarpentries</b>	<i>Administrateur.</i>	Président du Conseil de Surveillance de Solution 30 SE (Luxembourg) et Metal Value SAS (France), Président honoraire de FNEGE (France), Administrateur de Compagnie Financière Tradition (Suisse) et de Metal Value Ltd (UK), Membre du Comité stratégique d'Anéo (France), Administrateur délégué de la Fondation Philippe Descarpentries (Belgique).	12 000 euros versés en 2017 par VIEL & Cie,  27 936 euros au titre des jetons de présence et 18 624 euros au titre du Comité d'audit versés par Compagnie Financière Tradition
<b>Jeanne Dubarry de la Salle</b>	<i>Administrateur</i>		12 000 euros versés par VIEL & Cie.
<b>Dominique Langlois</b>	<i>Administrateur.</i>	Administrateur de GTI et de TFI.	12 000 euros versés par VIEL & Cie.
<b>Catherine Nini</b>	<i>Administrateur.</i>	Président du Directoire - Directeur général de Bourse Direct, Directeur général délégué de Viel et Compagnie-Finance, Administrateur d'E-VIEL, SwissLife Banque Privée, SwissLife Gestion Privée, Tradition Securities And Futures et TSAF OTC, Représentant permanent de Bourse Direct au Conseil d'administration de EASDAQ et de VIEL & Cie au Conseil d'administration d'Arpège, Directeur Financier de VIEL & Cie, membre du Conseil de la Bourse de Berlin, Administrateur unique des GIE VIEL GESTION et V.C.F. GESTION..	12 000 euros versés par VIEL & Cie  Attribution de 300 000 actions gratuites soumises à une condition de présence
<b>Dominique Velter</b>	<i>Administrateur</i>	Président-Directeur Général d'E-VIEL, Directeur général délégué de Viel et Compagnie-Finance, Directeur Marketing Stratégique de Compagnie Financière Tradition, Représente de Viel & Cie au Conseil d'administration d'Easdaq, Membre du Conseil de surveillance de Bourse Direct.	12 000 euros versés par VIEL & Cie.

## 2017- Rapport de gestion – VIEL & Cie

### *Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil*

Le Conseil d'Administration de VIEL & Cie est composé de 7 membres, dont 3 sont des femmes (43 %), et 4 des hommes (57 %), soit un certain équilibre entre les deux sexes.

Le Président du Conseil d'Administration et du Comité d'audit sont des hommes. Sur les quatre membres indépendants, trois sont des hommes, un est une femme.

Le Comité d'audit est composé de deux hommes.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration, ainsi qu'à la modification des statuts.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration, ainsi qu'à la modification des statuts, sont principalement le reflet des dispositions légales et figurent aux articles 16, 17 et 19 des statuts.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être des personnes physiques ou morales et sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour six années. Leurs fonctions expirent à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé au cours duquel prend fin le mandat. Ils sont rééligibles.

L'Assemblée générale extraordinaire est compétente pour apporter aux statuts toutes les modifications autorisées par le Code de commerce. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf unanimité.

Les accords prévoyant les indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une autre société dont la première possède plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

Aucune convention de cette nature n'a été signée.

### **COMITE D'AUDIT**

VIEL & Cie dispose d'un Comité d'audit constitué de deux membres non exécutifs et indépendants qui se réunit deux fois par an. Les membres bénéficient de l'expérience, de la connaissance du secteur d'activité et de tout le savoir-faire nécessaires en matière de normes comptables, de finance et d'audit pour s'acquitter des responsabilités qui leur incombent. Le Comité d'audit a pour rôle d'assister le Conseil d'Administration dans son rôle de surveillance du processus de reporting financier, du système de contrôle interne sur le reporting financier, du processus d'audit et des processus de l'entreprise destinés à piloter la conformité avec les lois, les réglementations

## 2017- Rapport de gestion – VIEL & Cie

et le code de conduite. Sans préjudice des compétences du Conseil d'Administration, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

- 1° il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- 2° il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- 3° il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. Cette recommandation adressée au Conseil est élaborée conformément à la réglementation ; il émet également une recommandation au Conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation ; Il s'est assuré par ailleurs de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- 4° il suit la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tient compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
- 5° il s'assure du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation;
- 6° il approuve la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;
- 7° il rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit apprécie en outre la performance, l'efficacité et les honoraires de la révision externe et s'assure de son indépendance. Il apprécie enfin l'efficacité de la coopération de l'ensemble des services financiers et des risques avec la révision externe.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2017, avec un taux de participation de 100 %.

Il invite régulièrement la direction financière à ses séances pour obtenir des éléments financiers. Les Commissaires aux comptes ont participé aux deux séances portant sur l'analyse des comptes annuels et semestriels, et ont présenté les résultats de leurs travaux d'audit, et à une séance sur des sujets réglementaires.

### **COMITE DES REMUNERATIONS**

Le Comité des rémunérations, placé sous la Présidence de Christian Baillet, est constitué de deux membres. Il donne ses recommandations au Conseil d'administration sur les programmes et stratégies de rémunération et, plus spécifiquement, sur les modalités de rémunération des membres de la Direction générale, les programmes de stock-options et autres programmes de primes et gratifications mis en place.

## 2017- Rapport de gestion – VIEL & Cie

### PLAN D' ACTIONS GRATUITES

La Société a consenti un plan d'actions gratuites à des salariés du groupe en 2017, tel que présenté ci-dessous :

#### Plan d'attribution d'actions gratuites

En 2017, 578 000 actions (actions nouvelles) ont été octroyées à des collaborateurs du Groupe, au titre de leur relation de travail, sur deux plans présentant des caractéristiques distinctes. Ces plans d'actions gratuites ont été mis en place par le Conseil d'administration de VIEL & Cie, conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée générale de la Société. Ses caractéristiques sont les suivantes :

#### Premier plan

Nature du plan (en €)	Plan d'attribution 2017
Date de l'Assemblée générale	14 juin 2016
Date des premières attributions au titre du plan	4 septembre 2017
Nombre total d'actions gratuites attribuées	440 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	4 septembre 2017
Période d'attribution	4 septembre 2020
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	4 septembre 2027
Conditions d'attribution de présence dans la Société	oui
Conditions de performance de cours (au moins 10 séances de bourse consécutives préalablement)	6,50€
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	-
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	-
<b>Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre</b>	<b>440 000</b>
Nombre de collaborateurs concernés	3
Nombre de mandataires sociaux concernés	1

#### Second plan

Nature du plan (en €)	Plan d'attribution 2017
Date de l'Assemblée générale	14 juin 2016
Date des premières attributions au titre du plan	4 septembre 2017
Nombre total d'actions gratuites attribuées	138 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	4 septembre 2017
Période d'attribution (attribution par tiers sur trois périodes)	4 septembre 2022
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	4 septembre 2027
Conditions d'attribution de présence dans la Société	Oui
Conditions de performance de cours (au moins 10 séances de bourse consécutives préalablement)	6,00€
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	-

## 2017- Rapport de gestion – VIEL & Cie

Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	-
<b>Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre</b>	<b>138 000</b>
Nombre de collaborateurs concernés	4
Nombre de mandataires sociaux concernés	-

### PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Au terme de sa 13<sup>ème</sup> résolution, l'Assemblée générale mixte du 13 juin 2017 a autorisé un programme de rachat d'actions.

En date du 16 juin 2017, la Société a communiqué sur la mise en place d'un programme de rachat d'actions rappelant les objectifs et modalités :

- Le ou les objectifs du programme de rachat

Les actions acquises dans le cadre de cette autorisation pourront l'être, en vue de :

- l'attribution d'actions dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés du groupe au titre de plans d'options d'achat qui seraient consenties aux salariés ;
- la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange ou d'obligations de couverture liées à des titres de créance, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation de tout ou partie de ces actions par réduction de capital en vue d'optimiser le résultat par action de la société, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire ;
- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres de l'émetteur ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché au travers d'un contrat de liquidité. Les achats, cessions ou échanges des actions pourront être réalisés par tous moyens, y compris par l'utilisation de mécanismes optionnels et/ou sous forme de bloc de titres et à tout moment sous réserve qu'ils n'accroissent pas la volatilité du titre et à l'exception des achats d'options d'achat, y compris en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

- Le montant maximum alloué aux programmes de rachat d'actions

Le nombre maximal et les caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir ainsi que le prix maximum d'achat a été fixé par l'Assemblée générale à 7,50 euros. La résolution adoptée par l'Assemblée générale prévoit que VIEL & Cie pourrait acquérir ses propres titres, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 31.249.283,50 euros.

- Durée du programme de rachat

La durée du programme de rachat est de 18 mois à compter du 13 juin 2017.

Le 20 juin 2017, la Société a communiqué dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres. Elle a acquis 900 000 de ses propres titres sur le marché, (soit 1,16 % de son capital social), à un prix de 5,60 euros par action. Ces actions sont affectées à l'objectif d'annulation.

Le 2 janvier 2018, la Société a acquis 345 000 de ses propres titres en dehors du marché à un prix de 5,27 euros par actions. Ces actions sont affectées à l'objectif d'annulation.

## 2017- Rapport de gestion – VIEL & Cie

Au terme de sa 10<sup>ème</sup> résolution, l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2016 a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital social, dans la limite d'un montant maximum de 10 % du capital social par voie d'annulation des actions propres détenues en application de l'autorisation nommée précédemment.

Cette autorisation a été utilisée par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2017, lors de sa séance du 14 mars 2017. La Société a ainsi procédé à la réduction de son capital social de 709 699,60 euros par annulation de 3 548 498 actions auto détenues représentant 4,58 % de son capital social.

L'Assemblée générale mixte du 13 juin 2017 a renouvelé l'autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital social dans la limite de 10 % du capital social par voie d'annulation des actions propres autodétenues.

### **INFORMATION RELATIVE AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE DU GROUPE, DE GESTION DES RISQUES RELATIFS A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DES DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES**

La réglementation financière dans laquelle les filiales de VIEL & Cie exerce leur activité, définit l'environnement de contrôle interne que doit avoir toute entreprise régulée.

En application des différentes réglementations applicables au sein du groupe, les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesures des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information sur le contrôle interne ont été définis.

Le Conseil d'administration procède ainsi à l'examen de l'activité et des résultats du groupe et de l'organisation du contrôle interne en particulier du contrôle de la conformité sur la base des informations qui lui sont transmises.

Les objectifs de la mise en place du contrôle interne sont principalement de fournir une assurance raisonnable quant à :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle interne au sein du groupe est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes à toutes les étapes de l'activité de la société. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. Ainsi, les systèmes comptables et de contrôle interne ne donnent pas à la direction, la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de tout système.

La production des états financiers de VIEL & Cie s'effectue sous la responsabilité de la Direction générale et du Directeur financier et est traitée par l'équipe comptable. Un manuel de procédures comptables décrit l'ensemble de l'organisation du service comptable, les outils utilisés, les conditions d'arrêté des comptes et les schémas comptables applicables.

### REVUE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au cours de l'exercice 2017 a été approuvée la convention suivante :

- Le 28 décembre 2017, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'un contrat d'acquisition de 112.484 titres de la Société LCH Groupe Holding Limited pour un prix de 2.699.616 euros.  
Les administrateurs concernés par cette convention sont Messieurs Patrick Combes et Jean-Marie Descarpentries.

Au cours de l'exercice 2017, les conventions suivantes se sont poursuivies :

- Le 29 avril 2016, le Conseil d'administration a autorisé la signature d'un bail commercial de sous-location avec effet à compter du 2 mai 2016 et pour une durée de 6 ans.  
Ce bail conclu entre la Société Viel et Compagnie-Finance et votre société concerne la location de locaux situés au 9 Place Vendôme à Paris (1er) et représentant une surface de 373 m<sup>2</sup>. Le loyer est indexé annuellement le 2 mai de chaque année sur l'indice des loyers des activités tertiaires.  
Les administrateurs concernés par cette convention sont Messieurs Patrick Combes et Christian Baillet et Madame Catherine Nini.  
Les charges de loyers et de charges locatives (hors taxes) sur l'exercice 2017 facturées par la Société Viel et Compagnie-Finance s'élèvent à 327 381 euros.
- Le 28 août 2013, le Conseil d'administration a autorisé la mise en place d'un compte courant de trésorerie entre la Société Bourse Direct et notre société. Le Conseil d'administration a ratifié dans sa séance du 20 mars 2018 un avenant en date du 9 mars 2017 à ladite convention ayant pour effet de réviser les conditions de rémunération à Euribor 3 mois + 0,75.  
Les administrateurs concernés sont Madame Catherine Nini et Monsieur Christian Baillet.  
Au 31 décembre 2017, l'avance en compte courant de notre société s'élève à la somme de 0 euros.

### PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE IDENTIFIES AU SEIN DU GROUPE

Les risques identifiés concernent principalement les filiales opérationnelles de VIEL & Cie dans le cadre de leurs activités. Sont exposés ci-après les principaux risques dans la mesure où ils peuvent avoir un impact sur la valeur des investissements concernés dans le portefeuille de VIEL & Cie. Chaque filiale opérationnelle dispose de son entière autonomie de gestion, mais présente un reporting financier régulier à VIEL & Cie.

Ces filiales opérationnelles sont principalement exposées aux risques suivants :

- risque de crédit et de contrepartie,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- risque de change,
- risque de taux d'intérêt,
- risques liés à une stratégie de partenariat,

- risque opérationnel lié aux participations contrôlées.

Le Conseil d'administration apprécie les risques existants au sein du Groupe et exerce une surveillance sur la Direction. Il est assisté dans ces tâches par le Comité d'audit dont le rôle est de surveiller le système de contrôle interne sur le reporting financier, la gestion des risques ainsi que la conformité avec les lois et réglementations locales. L'audit interne effectue régulièrement des revues de gestion des risques et de contrôles internes dont les résultats sont communiqués au Comité d'audit des différents pôles opérationnels.

Dans le cadre du suivi des risques opérationnels, les filiales du Groupe ont développé une cartographie des risques homogènes selon la nomenclature Bâle II. Un outil a été déployé dans le Groupe (E-Front) afin de recenser les risques opérationnels par filiale et de consolider l'information relative à la nature de ces risques opérationnels. Cette approche s'inscrit dans le cadre d'une meilleure maîtrise des risques opérationnels.

### **Risque de crédit et de contrepartie**

VIEL & Cie en tant que société holding n'est pas exposée au risque de crédit.

Le risque de crédit est avant tout le risque de perte financière pour les filiales opérationnelles si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à une de ses obligations. Ce risque concerne principalement la rubrique des clients et autres créances.

Les filiales opérationnelles de VIEL & Cie exercent le métier d'intermédiaire sur les marchés financiers et non financiers, principalement auprès d'une clientèle de professionnels pour Compagnie Financière Tradition, et auprès de particuliers pour Gaitame (filiale de Compagnie Financière Tradition) et Bourse Direct.

#### *L'intermédiation professionnelle : Compagnie Financière Tradition*

Le métier de courtier consiste à rapprocher deux contreparties pour la réalisation d'une opération, et à percevoir une rémunération pour le service apporté. Compagnie Financière Tradition a donc une exposition très limitée au risque de crédit dans le cadre de cette activité. La qualité des contreparties est évaluée localement par les filiales selon des directives émises par le Groupe et les commissions à recevoir font l'objet d'un suivi régulier. Des dépréciations sont comptabilisées si nécessaire sur certaines créances.

Par ailleurs, certaines sociétés opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont gérées sur la base de règlement d'espèces contre livraisons de titres à travers des chambres de compensation. Le délai entre la date de transaction et la date de dénouement est majoritairement de deux jours depuis octobre 2014, pendant lesquels ces sociétés sont exposées au risque de contrepartie.

Ce risque de contrepartie est contenu dans les limites déterminées par le Comité de crédit de Compagnie Financière Tradition; celui-ci base son appréciation sur la qualité financière de la contrepartie, prenant en considération les ratings publiés par les organismes reconnus (ECAI, External Credit Assesment Institutions), ainsi que toutes informations financières disponibles (cours de bourse, Credit Default Swaps, évolution des rendements du marché secondaire obligataire, etc.) ; lorsqu'aucun rating externe n'est disponible, Compagnie Financière Tradition

## 2017- Rapport de gestion – VIEL & Cie

calcule un rating interne, selon une méthodologie interne. En sus de la notation de la contrepartie, le type d'instruments traités et leur liquidité sont pris en compte pour déterminer la limite.

La détermination des limites et le suivi de leur respect sont assurés de manière indépendante par le département des risques de Compagnie Financière Tradition, ou bien par les départements des risques des régions opérationnelles. Les limites sont régulièrement révisées selon une périodicité prédéterminée ou bien à la suite d'événements pouvant affecter la qualité de la contrepartie ou l'environnement dans lequel elle opère (pays, types de secteur, etc.).

Les expositions se concentrent sur des établissements financiers régulés, majoritairement notés « investment grade ».

Le clearing est quant à lui traité par des équipes spécialisées. À cet effet, le groupe Tradition dispose d'une filiale indirecte dédiée aux activités de compensation, Tradition London Clearing Ltd, pivot des opérations en principal du Groupe pour l'Europe et l'Asie. Tradition London Clearing Ltd. est en charge du suivi des opérations introduites par les entités opérationnelles du groupe Tradition jusqu'à leur dénouement final dans les chambres de compensation. Tradition Asiel Securities Inc., filiale du groupe Tradition aux États-Unis, effectue par ailleurs toutes les opérations de clearing aux États-Unis. Cette société est membre du FICC (Fixed Income Clearing Corporation), une contrepartie centrale de marché pour les titres d'État américains. L'adhésion au FICC induit une réduction notable du risque de défaut d'une contrepartie, la responsabilité de la bonne fin des opérations incombant au FICC une fois les opérations confirmées.

### *La bourse en ligne : Bourse Direct*

Bourse Direct traite principalement avec des particuliers, dont la couverture est assurée par les liquidités déposées sur leur compte titres ; dans ce cadre, une opération de marché dont la couverture ne serait pas assurée, doit être rendue impossible par les systèmes automatiques de contrôle des couvertures dans le cadre du correct fonctionnement des outils mis à disposition par les prestataires techniques de la société.

Bourse Direct traite également avec des clients institutionnels. Dans ce cadre, toute contrepartie doit faire l'objet d'une autorisation accordée par le Comité de crédit. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une excellente notation de crédit. Un élément fondamental dans le processus d'approbation des contreparties est la séparation entre les fonctions opérationnelles et celles d'évaluation des risques et d'autorisation. La Direction de cette société s'assure régulièrement que les décisions sont observées et que les procédures de contrôle concernant les contreparties et le clearing sont efficaces.

### **Risque de liquidité**

VIEL & Cie doit disposer des ressources financières nécessaires au financement de son activité courante et maintenir sa capacité d'investissement à tout moment. La gestion du risque de liquidité est assurée au niveau de la holding par une surveillance permanente de la durée des financements, de l'existence de lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources. VIEL & Cie gère par ailleurs de façon prudente sa trésorerie disponible en la plaçant sur des supports sans risques, liquides et monétaires. Une convention de trésorerie est établie entre VIEL

& Cie et certaines de ses filiales dans le cadre de l'optimisation de la gestion de trésorerie du Groupe.

Le risque de liquidité intervient lorsque des filiales rencontreraient des difficultés à honorer leurs obligations financières. Aux fins de la gestion des risques, ce risque est divisé en deux catégories.

Le risque de liquidité transactionnel concerne la capacité à couvrir les flux de trésorerie liés aux opérations en principal ou aux besoins des contreparties du marché - par exemple, la nécessité de financer des titres en cours de règlement ou de placer des marges ou des garanties auprès de chambres de compensation ou de banques fournissant des services de compensation aux sociétés consolidées du Groupe.

Quoique difficiles à anticiper, ces besoins de liquidités sont généralement de court terme, à un jour voire intra journaliers, et sont généralement couverts par des découverts auprès de l'entité de compensation. Pour gérer ces risques, les filiales pratiquant des opérations en principal disposent d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir leurs besoins potentiels de financement en faisant appel à une approche statistique basée sur les données historiques, qui sont soumises à un test de résistance pour définir un niveau de réserve approprié.

Le risque de liquidité sur bilan est le risque qu'une entité du Groupe soit incapable de couvrir ses besoins en fonds de roulement nets pendant un certain laps de temps du fait de difficultés opérationnelles ou d'investissements importants dans l'activité. Pour gérer ce risque, toutes les entités opérationnelles du groupe Tradition établissent des prévisions de trésorerie glissantes sur douze mois dans le cadre de la procédure mensuelle d'information financière afin de déceler les problèmes potentiels de liquidité.

Au minimum, toutes les entités conservent des liquidités ou des équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir les sorties nettes de trésorerie anticipées pour les trois mois suivants. Des contrôles sont effectués deux fois par an pour déterminer les fonds en excédent par rapport aux exigences locales. En outre, dans le cadre des contraintes réglementaires propres aux entreprises d'investissement, certaines sociétés du Groupe placent la trésorerie de leur clientèle dans des produits liquides, sans risque de taux ni de contrepartie, et immédiatement disponibles.

### **Risque de marché**

VIEL & Cie est exposé au risque de marché par rapport à la valeur de ses actifs et à l'évolution des coûts de sa dette. Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché et affectent le résultat net du Groupe ou la valeur de ses instruments financiers. Le risque de marché inclut le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

### **Risque de change**

De par son positionnement international, le Groupe est exposé au risque de change. Celui-ci se produit lorsque des transactions sont effectuées par des filiales dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle. Les monnaies dans lesquelles les transactions sont principalement effectuées sont le dollar US (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR), le franc suisse (CHF) et le yen (JPY).

Le risque de change est analysé comme un risque global et sa gestion fait l'objet de prises de décision de la Direction Générale. La politique du Groupe en termes de couverture du risque de change ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique de couverture à long terme mais dans le choix de couverture ponctuelle en fonction des évolutions conjoncturelles.

### **Risque de taux d'intérêt**

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt résulte principalement de la structuration de sa dette financière. Cependant, ce risque reste très marginal dans la mesure où la quasi-totalité de la dette financière à long terme à taux variable fait l'objet d'une couverture au moyen de swaps de taux d'intérêt. La mise en place d'une dette financière au sein du Groupe fait l'objet d'une décision approuvée par la Direction Générale.

### **Risques liés à une stratégie de partenariat**

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, VIEL & Cie a depuis de nombreuses années, privilégié une position majoritaire au capital de ses participations. Lorsque VIEL & Cie a procédé à un investissement en partenariat avec un autre établissement, un pacte d'actionnaires a été mis en place afin de protéger ses intérêts dans cet investissement.

### **Risque opérationnel lié aux participations contrôlées**

Le risque opérationnel couvre tous les risques liés au traitement des opérations, allant de la correcte exécution des ordres de la clientèle, à la confirmation de ceux-ci puis au traitement administratif qui suit. D'éventuels dysfonctionnements informatiques, qui pourraient venir fausser l'exécution des opérations, entrent également dans cette catégorie.

Par ailleurs, le risque opérationnel provient du rôle majeur que peuvent jouer les personnes clés au sein de l'organisation. Concernant les équipes opérationnelles, le risque de « débauchage » par les concurrents existe. Enfin, l'évolution et le perfectionnement des outils informatiques constituent un enjeu majeur.

La sensibilité du Groupe aux risques de marché est présentée en annexes des comptes consolidés.

## **INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

Compte tenu du secteur d'activité dans lequel opèrent les filiales du Groupe et leur faible empreinte écologique, les indicateurs environnementaux ne représentent pas un enjeu majeur, et très peu sont à ce jour déployés de façon homogène ; le Groupe se caractérise plutôt par des pratiques impulsées au niveau local et les filiales françaises du Groupe, de par la réglementation qui leur est applicable, affichent un degré de maturité supérieur. La démarche est cependant engagée afin de disposer de quelques indicateurs quantitatifs, tels que les consommations d'énergie et de consommables.

Il en est de même pour les indicateurs sociaux ; en effet, le Groupe est organisé de façon très

## 2017- Rapport de gestion – VIEL & Cie

décentralisée ; la rapidité de la décision et la vitesse d'adaptation au marché étant des critères importants dans le secteur de l'intermédiation financière et de la bourse en ligne, les centres de décisions sont situés au plus près des problématiques opérationnelles.

Dans le cadre de sa politique salariale, chaque pôle opérationnel assure une gestion individualisée des salaires, valorisant l'expertise et les responsabilités de chacun, et des rémunérations variables tenant compte des performances tant individuelles que collectives et des objectifs de rentabilité fixés pour chacune des filiales opérationnelles.

### Information sociale

Le secteur de l'intermédiation professionnelle se caractérise par une forte technicité, et une production de valeur ajoutée très dépendante du facteur humain ; c'est dans ce cadre que les différentes filiales opérationnelles sont amenées à fixer leurs pratiques, afin de recruter et de conserver les talents. Cet objectif passe dans une très large mesure par la rémunération accordée aux salariés, ce qui explique que c'est à un niveau très décentralisé que ces décisions sont prises. Sans remettre en cause la pertinence des efforts d'harmonisation et la fixation de grands objectifs, la fixation de politiques générales et globales est peu pertinente dans ce secteur d'activité. Cet état de fait se traduit également par un fort poids de la masse salariale dans le compte de résultat du Groupe. Par ailleurs, la qualité du travail individuel et collectif des collaborateurs est valorisée, en s'appuyant principalement sur une formation très opérationnelle des collaborateurs.

Chaque pays dispose de son propre corpus de règles d'information et de consultation du personnel auquel chaque société consolidée doit se conformer. L'activité du Groupe n'expose pas ses employés à des risques spécifiques graves ; cela explique l'absence de mise en place d'indicateurs précis et centralisés dans les sociétés du Groupe relatifs à des maladies professionnelles, aux affections pathologiques à caractère professionnel ou aux conditions de travail de leurs salariés. Les pôles opérationnels de VIEL & Cie opèrent dans un secteur financier qui a connu depuis quelques années un renforcement drastique des règles qui lui sont applicables (règles de marché, règles éthiques et déontologiques, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, etc).

Des formations sont dispensées dans toutes les sociétés du Groupe, en fonction des réglementations et besoins locaux, principalement axées sur les exigences réglementaires.

### Information environnementale

Les sociétés du Groupe VIEL & Cie n'ignorent pas les conclusions présentées par le GIEC dans son cinquième rapport dont la troisième partie a été présentée le 13 avril 2014, même si, compte tenu de son activité, le Groupe a un impact environnemental direct très limité.

Le Groupe reste néanmoins sensible aux enjeux environnementaux et met en œuvre des mesures concrètes dès que cela est pertinent.

Dans le secteur de l'intermédiation professionnelle comme dans celui de la bourse en ligne, les deux principaux consommables auxquels les sociétés ont recours pour leur activité sont le papier et l'énergie. L'activité nécessite également l'utilisation de matériels informatiques destinés à l'infrastructure technique. De ce fait, les sociétés du Groupe s'engagent en interne dans plusieurs projets visant à réduire la production de déchets, à favoriser le recyclage et la réduction de la

## 2017- Rapport de gestion – VIEL & Cie

consommation d'énergie et mènent depuis plusieurs années des actions concrètes visant à limiter l'impact de leur activité sur l'environnement.

### ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Bourse Direct, filiale de VIEL & Cie, produit de la recherche au travers d'une équipe spécialisée sur les nouvelles technologies applicables au métier de la bourse en ligne. Dans le cadre de ces travaux, Bourse Direct bénéficie du crédit impôt recherche.

### STRUCTURE FINANCIERE ET UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Chacune des filiales opérationnelles de VIEL & Cie veille à disposer en permanence d'un montant de trésorerie lui permettant de faire face aux besoins en fonds de roulement liés à leurs activités, ainsi qu'aux différentes orientations stratégiques du Groupe.

Au 31 décembre 2017, VIEL & Cie est endettée à hauteur de € 192 557 000, sur des échéances allant de 1 à 5 ans, et dispose par ailleurs d'une trésorerie immédiatement disponible de € 93 483 000 sur base individuelle. La trésorerie consolidée disponible s'établit à € 428 901 000 ; avec un endettement consolidé de € 380 181 000, le Groupe affiche une situation financière solide, avec trésorerie nette positive de € 48 720 000.

Les emprunts bancaires de VIEL & Cie sont soumis à des clauses de remboursement anticipé ; le Groupe doit respecter certains ratios fixés contractuellement, portant notamment sur le niveau d'endettement du Groupe par rapport à sa trésorerie consolidée, ou sur le niveau des charges financières. Avec une trésorerie nette positive, le Groupe respecte ces ratios au 31 décembre 2017.

### INFORMATION SUR LES FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2017	Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					
	En EUR	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	0					2
Encours au 31/12/2017 (en EUR)	47 359	180	0	0	294	474
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	3,9 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Nombre de factures exclues relatives à des dettes litigieuses	0					

## 2017- Rapport de gestion – VIEL & Cie

Les dates d'échéance ci-dessus correspondent aux mentions présentes sur les factures ou à défaut à la fin du mois civil au cours duquel les factures ont été reçues.

Les dettes échues le sont pour la plupart depuis moins de 30 jours.

VIEL & Cie dispose d'un processus de validation des factures par les services compétents préalable à tout paiement.

### INFORMATION SUR LE DELAI DE PAIEMENT DES CLIENTS

Aucune créance clients n'est en attente de règlement au 31/12/2017.

.

### INFORMATION SUR LES CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

VIEL & Cie constate des charges non déductibles fiscalement pour un montant de € 80 801 au titre de l'exercice 2017, constituées intégralement de la part non déductible fiscalement des jetons de présence.

.

### INFORMATION CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2017, VIEL & Cie détient 70,79 % du capital de Compagnie Financière Tradition, contre 69,13 % au 31 décembre 2016. Le pourcentage de détention de Bourse Direct n'a pas évolué au cours de l'exercice (76,57 %), ni celui de SwissLife Banque Privée (40 %).

VIEL & Cie a procédé à l'acquisition de 119 783 titres de la Société LCH Groupe Holding Limited au cours de l'exercice 2017.

### INFORMATION CONCERNANT LES TITRES AUTO-DETENUS

Au cours de l'exercice 2017, VIEL & Cie a utilisé l'autorisation d'acquisition de ses propres titres en achetant 900 000 de ses propres titres (1,16 % du capital).

Au 31 décembre 2017, VIEL & Cie détient 5.77 % de son capital, soit 4 448 498 actions.

### INFORMATIONS CONCERNANT LES DIVIDENDES

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants ont été distribués (avant déduction de la part revenant aux titres d'autocontrôle) :

- un dividende a été distribué en juin 2017 au titre du résultat de l'exercice 2016 d'un montant de 17 centimes par titre, soit d'un montant total de 13 115 862,13 euros.
- un dividende a été distribué en juin 2016 au titre du résultat de l'exercice 2015 d'un montant de 15 centimes par titre, soit d'un montant total de 12 089 878 euros.
- un dividende a été distribué en juin 2015 au titre du résultat de l'exercice 2014 d'un montant de 15 centimes par titre, soit un montant total de 11 570 511 euros.

### INFORMATION CONCERNANT LA PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

## 2017- Rapport de gestion – VIEL & Cie

VIEL & Cie, dans son rôle d'investisseur, dispose d'un système d'information et de reporting interne fondé sur une approche par métier, déclinée pour chaque pôle d'activité du Groupe qui présente des profils de risques globalement homogènes.

Afin de présenter une information financière en adéquation avec le système de reporting interne, VIEL & Cie présente donc son information sectorielle selon quatre secteurs, que sont l'intermédiation professionnelle autour de la participation dans Compagnie Financière Tradition, la bourse en ligne avec Bourse Direct, la banque privée au travers de SwissLife Banque Privée, le pôle immobilier.

### **ACTIONNARIAT SALARIE**

Aucun plan d'actionnariat salarié n'a été institué au sein de la Société.

### **ELEMENT SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

La structure du capital de la Société est présentée dans ce présent rapport. On constate que la Société a un actionnaire majoritaire à hauteur de 55,88 %, ce qui est susceptible de limiter les possibilités d'une éventuelle offre publique sur la Société sans l'accord de cet actionnaire.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni, à la connaissance de la Société, de convention entre actionnaires.

Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance figurent dans ce présent rapport (voir commentaire ci-dessus).

Il n'existe pas de détenteurs de titre comportant des droits de contrôle spéciaux à la connaissance de la Société. Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont le reflet des dispositions légales et figurent dans les statuts de la Société.

Les pouvoirs de la Direction sont le reflet des dispositions légales. La Direction a en outre été autorisée par l'Assemblée générale à racheter les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital, d'annuler les actions dans la limite de 10 % du capital social et bénéficie des délégations telles qu'exposées dans le présent rapport. Il est proposé à l'Assemblée générale de déléguer à la Direction les autorisations financières décrites au présent rapport, incluant l'émission de bons d'offre.

Il n'y a pas d'accord matériel significatif conclu par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

## 2017- Rapport de gestion – VIEL & Cie

### OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, nous vous informons qu'aucune opération mentionnée à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été déclarée à la Société au cours du dernier exercice clos.

### DELEGATIONS ACCORDEES A LA DIRECTION

#### Délégations

En application des dispositions de l'article L. 225-100, al.7 du Code du Commerce, un tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2017 est présenté ci-dessous :

Type de délégation	AGE	Echéance	Montant autorisé	Utilisation en 2017	Autorisations résiduelles
Augmentation de capital (délégation globale avec maintien du DPS)	13-juin-17	AGO 2019	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS)	13-juin-17	Août 2019	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (délégation globale avec suppression du DPS-Art-L411-2,II CMF)	14-juin-16	Août 2018	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves	13-juin-17	AGO 2018	€ 5 000 000	20 000	€ 4 980 000
Augmentation de capital par émission de BSA (avec maintien du DPS)	13-juin-17	août-19	€ 30 000 000	-	€ 30 000 000
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites, existantes ou à créer	14-juin-16	Août-18	€ 241 798	-	€ 241 798
Augmentation de capital par émission de BSA (en cas d'offre publique)	13-juin-17	Déc.-18	€ 10 000 000	-	€ 10 000 000
Augmentation de capital (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions)	11-juin-15	août-18	€ 1 542 735	-	€ 1 542 735
Réduction de capital (annulation d'actions)	13-juin-17	AGO 2018	€ 1 543 032	709 699	€ 833 332

Les délégations d'augmentation de capital sont globalement plafonnées à € 20 000 000